

NORD PICARDIE BOIS



Nord Picardie Bois est une interprofession régionale ayant pour objectif le développement de la filière forêt-bois en Picardie et dans le Nord Pas-de-Calais. Créée en 1990, elle regroupe les organismes professionnels, accompagne les artisans, les entreprises et les professionnels dans leurs projets de développement de la filière et réalise la promotion du matériau bois et des savoir-faire qui lui sont associés en participant à des manifestations, en mettant à disposition un annuaire, une exposition de présentation de la filière.

Les actions de Nord Picardie Bois

- Diffusion de l'information sur le matériau et son utilisation.
- Organisation de journées d'informations techniques.
- Amélioration des échanges entre entreprises de la filière grâce à un recensement des entreprises et des savoir-faire.
- Appui au montage de projets inter-entreprises ou de groupements d'entreprises.
- Travailler en réseau avec les autres interprofessions bois de France et d'autres organismes, pour des actions nationales et des échanges d'informations.
- Assurer une veille régionale au sujet des événements, des actions et des manifestations intéressantes pour la filière.
- La 9^e édition de la Semaine du Bois s'est tenue du 13 au 17 mai 2009.

Comme lors des éditions précédentes, la Semaine du Bois a permis au grand public de (re)découvrir la forêt et le bois au tra-

■ Questions à Éric Bes, Président de Nord Bois Picardie

Pourquoi une Semaine du Bois, un Salon...?

« Nous devons faire connaître l'importance du secteur Bois dans notre vie, faire comprendre aussi et surtout, la nécessité économique de la forêt ! Les arbres ne sont pas détruits pour être détruits ! Ils sont abattus de façon intelligente et remplacés ! Nous replantons ! »

Pourquoi une convention avec les Conseils Régionaux du Nord et de la Picardie ?

« Pour pouvoir mettre en place des actions nécessaires, réfléchies et coordonnées ! Pour pouvoir aussi raccourcir la filière et optimiser le rapprochement des différents intervenants locaux. Pour accompagner également les entreprises qui investissent pour moderniser leurs outils de production, améliorer les conditions de travail... Ainsi, l'opération Filière bois s'intègre parfaitement dans différentes actions mises en œuvre par le Conseil Régional de Picardie. L'objectif de Nord Bois Picardie et du CRP est la signature d'un contrat de filière réunissant tous les partenaires et donc l'ensemble des entreprises artisanales pour promouvoir le bois en Picardie et notamment les essences locales ! »



vers d'une multitude de manifestations en France, en Picardie et dans le Nord Pas-de-Calais.

Dans ce cadre, un Salon du bois a attiré le public les samedi 16 et dimanche 17 mai 2009 à Crèvecœur-le-Grand.



PEFC

« LA CERTIFICATION FORESTIÈRE QUI RÉPOND AUX ATTENTES ENVIRONNEMENTALES DE VOS CLIENTS »

Vous êtes une entreprise ou une collectivité qui utilise régulièrement du bois ou des produits à base de bois ?

Aujourd'hui, les préoccupations environnementales et les questions liées au développement durable imposent de nouvelles exigences pour l'ensemble de vos achats.

Ce constat se fait aussi et surtout pour le matériau bois, sur lequel de forts soupçons ont toujours pesé (sources illégales, déforestation, etc.).

Il est donc désormais impossible de choi-

sur des bois dont on ne connaît ni l'origine ni les conditions d'exploitation.

Les réglementations sur les marchés publics et privés pour tous les achats de produits bois sont de plus en plus strictes :

■ **objectif d'approvisionnement exclusif en bois** issus de forêts gérées durablement pour l'État d'ici fin 2010 ; les collectivités sont invitées à s'y référer ;

■ **charte des maires pour l'environnement** qui encourage l'usage de bois bénéficiant d'une éco-certification reconnue du type PEFC ;

■ **de nombreuses enseignes de bricolage** ont inscrit dans leur politique d'approvisionnements de n'exiger, à plus ou moins long terme, que des bois issus de forêts gérées durablement et bénéficiant d'une certification ;

■ **engagement de grands groupes** pour des approvisionnements à base de bois exclusivement certifiés (meubles de bureau, papier, etc.)

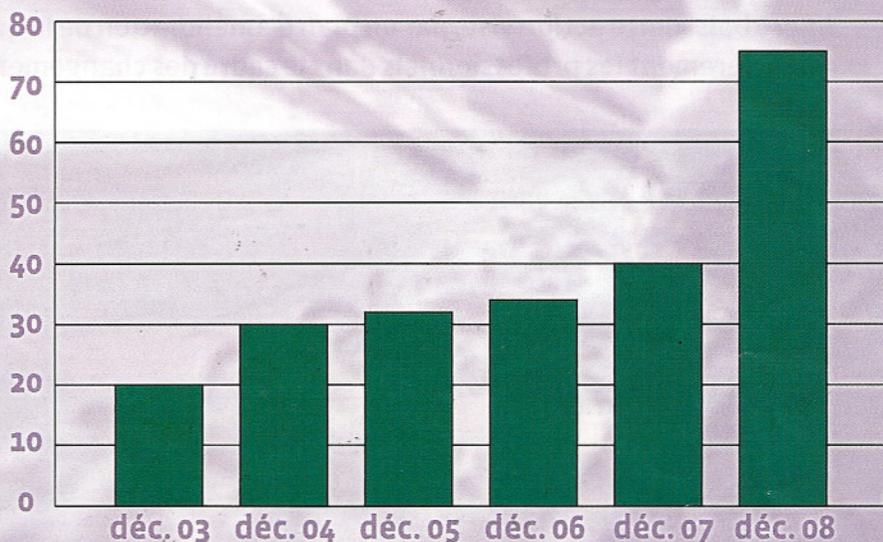
Comment satisfaire à ces nouvelles exigences et répondre à la demande ?

La marque de certification PEFC apporte des garanties fiables sur l'origine et les conditions d'exploitation des produits à base de bois que vous proposez à vos clients. Elle leur indique que le bois qui a été utilisé pour fabriquer ces produits provient de forêts gérées durablement, c'est-à-dire dans le respect de leurs fonctions économiques, environnementales et sociales.

Apposé sur des produits bois (ou sur la facture de vente), le logo PEFC apporte une garantie et une sécurité aux acheteurs



Évolution du nombre d'entreprises certifiées en Nord Picardie



soucieux de choisir des produits qui participent à la préservation des forêts du monde entier.

Compte tenu des enjeux du développement durable et des efforts mis en œuvre pour protéger les ressources forestières mondiales, la présence du logo PEFC sur les produits à base de bois tend de plus en plus à devenir une condition d'accès au marché. Les réglementations publiques se renforcent dans ce sens ; à terme seuls les bois provenant de forêts gérées durablement seront mis en circulation sur le marché.

Un dispositif exceptionnel d'aide aux entreprises en 2009

Consciente de la dimension économique des certifications forestières, la Région Picardie a souhaité mettre en place un dispositif d'aide sur 15 mois (mars 2009 - juin 2010) afin d'inciter les entreprises picardes à entrer dans cette démarche.

En 2008, 15 entreprises picardes ont fait la démarche d'obtenir une certification PEFC. L'objectif de ce dispositif exceptionnel est de permettre la certification d'une soixantaine d'entreprises en 15 mois et de sensibiliser les autres à la démarche.

La Région Picardie prendra en charge 40 % du coût de mise en place de la certi-

fication forestière au sein de l'entreprise. Pour permettre la promotion de ce dispositif d'aide, la Région Picardie s'appuiera sur l'association PEFC Nord Picardie.

Le rôle de l'entité régionale PEFC Nord Picardie est de porter la certification au niveau des Régions Picardie et Nord Pas-de-Calais, en assurant l'animation et le suivi du système.

L'entité régionale PEFC Nord Picardie est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, officiellement agréée par l'Association Française de Certification Forestière (AFCF). Ses membres sont répartis en trois collèges (producteurs, transformateurs, consommateurs).

Avec ces trois collèges, PEFC Nord Picardie est la seule association régionale à regrouper l'ensemble des intervenants du monde forestier. Le dialogue entre ces parties est à la base de la certification PEFC.

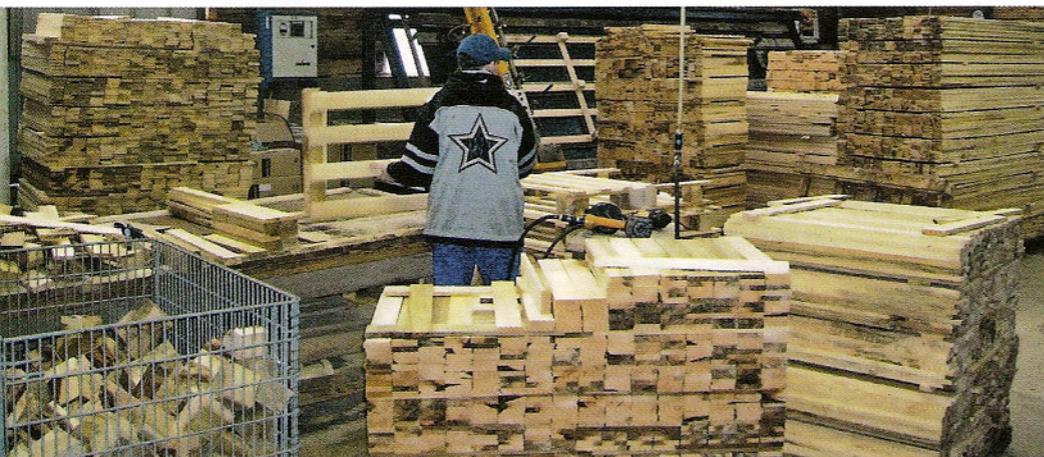
POUR PLUS D'INFORMATION...

sur la certification forestière PEFC et le dispositif de la Région Picardie, vous pouvez contacter :

Guillemette Junod, déléguée régionale de PEFC Nord Picardie : PEFC Nord Picardie, 96, rue Jean Moulin, 80000 AMIENS. Tél : 03 22 33 52 00
Courriel : pefc.nordpicardie@wanadoo.fr

ACTION FILIÈRE BOIS EN PICARDIE

Le Conseil Régional de Picardie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat se mobilisent pour la filière bois. Cette action vise, par un plan d'amélioration de la qualité, à soutenir techniquement et financièrement les professionnels dans le cadre des changements structurels liés à leur activité.



Avant toute action, un état des lieux est réalisé par la CMA au sein de votre entreprise. Suite à ce diagnostic, des préconisations seront données et diverses actions pourront vous être proposées.

3 appuis techniques :

- développement de la stratégie commerciale (positionnement stratégique, mise en valeur de l'entreprise et des produits) ;
 - développement de la gestion des ressources humaines (Analyse de besoin, étude de conflit, valorisation des salariés, entretien d'évaluation, Action Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) ;
 - accompagnement à la réalisation de votre Document Unique (évaluation des risques professionnels et plan de prévention).
- S'accompagnent d'une intervention d'un cabinet consultant, entièrement prise en charge.

2 appuis financiers :

- intervention financière pour la modernisation de l'outil de production ;
- soutien financier pour la participation à des salons nationaux ou internationaux.

Qui ?

Les bénéficiaires de cette aide sont les entreprises de la filière bois inscrites au Répertoire des Métiers. Seules les activités suivantes sont éligibles : scierie, menuiserie/fabrication bois, travaux de charpente et ébénisterie.

Modernisation de l'outil de travail ?

L'aide à l'investissement permet de soutenir les projets de modernisation et de développement des entreprises du secteur bois de l'artisanat (seront retenus en priorité les investissements liés au matériel de production, à l'équipement informatique et en complément les aménagements intérieurs des locaux, hors gros œuvre et les aménagements liés à la sécurité et à la protection de l'environnement). L'action d'appui et d'accompagnement en stratégie commerciale doit permettre aux chefs d'entreprises artisanales de la filière de consacrer plus de temps et de réflexion à l'analyse de leur métier de base, de leur portefeuille d'activités, à l'avan-

tage concurrentiel, à l'évolution du marché et aux pratiques de la concurrence.

Combien ?

Des investissements de 20 000 € HT minimum sont requis. Le montant de la subvention est de 15 % des investissements éligibles HT avec un plafond de 15 000 €. La subvention peut être cumulée à l'Avance Remboursable à l'Artisanat (prêt sans intérêt) qui concerne 30 % des investissements éligibles HT, avec un plafond de 30 000 €.

Comment ?

Acomptes au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et solde sur production des justificatifs (les factures acquittées). La subvention sera versée au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Attention ! Pour pouvoir bénéficier de ces aides, le dossier financier doit passer en comité d'attribution régional AVANT le passage des bons de commandes et la réalisation des investissements (le dossier financier doit donc être monté avec des devis et non des factures). Le comité est souverain pour accorder les aides. Le non-respect des engagements par le bénéficiaire pourra entraîner le blocage des versements, voire le remboursement des sommes indûment perçues. Vous disposez de deux ans pour réaliser les investissements dans le cadre de la subvention, et d'un an pour le prêt sans intérêt.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
contactez votre CMA de l'Oise
au 03 44 10 14 14

■ Questions à Jean Gabriel Morel et à Xavier Trubert, scierie Francru aux Ageux

M. Morel et M. Trubert ont repris la scierie Francru aux Ageux en janvier dernier. Celle-ci connaissait des difficultés financières depuis la fermeture de l'usine de Papeterie de Pont Sainte Maxence. Eux-mêmes exploitaient déjà une scierie Morel à Vendeuil Caply. Du coup la scierie des Ageux devient un autre de leurs points de vente dans la région. Ils ont sauvé 3 emplois !

En quoi consiste votre activité ? « Nous sommes spécialisés dans la fabrication de caisses et palettes sur mesure ! emballage (palette) ; Nous effectuons aussi du négoce de bois (poutres, bois de bardage, bois de charpente, parquet...) »

Quels sont vos clients ? « Des industries, professionnels, particuliers ».

Connaissez-vous Nord Picardie Bois ? Oui très bien, notamment M^{me} Leruse Gaëlle à Amiens ! « Nous avons été les premiers à bénéficier d'une subvention pour la création du site Internet pour notre première Scierie Morel. Par ailleurs, nous avons également déposé une demande pour l'aide à l'investissement pour plusieurs machines, cette fois-ci pour la scierie Francru. Un autre site Internet va être créé avec l'aide de la Région par l'intermédiaire de l'association Nord Picardie Bois ».

